



Lauriers de la PME 2009

Concours organisé par RDÉE Canada

EN RECONNAISSANCE DE L'EXCELLENCE ENTREPRENEURIALE DANS LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNES

Ce concours met en valeur l'importance des entreprises francophones à l'extérieur du Québec dans l'économie canadienne. Elles sont de plus en plus nombreuses à créer des emplois et à diversifier l'économie locale. Leur multiplication est gage de prospérité pour les communautés francophones en milieu minoritaire au Canada.

Les *Lauriers de la PME* récompensent les entreprises qui recherchent l'excellence sur la scène régionale, provinciale/territoriale, nationale ou internationale. Elles sont solidement établies, en bonne santé financière et leur réputation est synonyme de qualité et de service. Elles appuient les efforts de développement économique communautaire et cultivent un milieu de travail où le personnel peut s'épanouir et se perfectionner.

Bref, ce sont des entreprises phares, celles dont la réussite sert de modèle à d'autres qui rêvent d'obtenir autant de succès.

LE PRIX

Le prix offert à chaque entreprise lauréate comprend ce qui suit :

- Couverture médiatique dans un ensemble de journaux au pays
- Promotion sur le site Internet du RDÉE Canada
- Trophée gravé au nom de l'entreprise lauréate
- Droit d'utilisation du logo des *Lauriers de la PME* pour fin de promotion
- Nouveau réseau de contacts avec des entreprises de toutes les régions du Canada
- DVD souvenir du Gala des *Lauriers de la PME*
- Reconnaissance dans le matériel promotionnel futur des *Lauriers de la PME*

Vous trouverez en annexe les commentaires des entreprises gagnantes de la dernière édition du concours tenue en 2007.

LES ENTREPRISES ADMISSIBLES

Le concours des *Lauriers de la PME* s'adresse aux petites et moyennes entreprises (PME) francophones à l'extérieur du Québec.

On définit une PME francophone comme étant une entreprise de moins de 500 employés exploitée par des propriétaires d'expression française qui exercent une direction administrative et technique effective, qui ont des contacts permanents avec leur personnel et qui contribuent au développement de l'économie francophone hors Québec.

Au moins un des propriétaires d'une entreprise intéressée à déposer sa candidature au concours doit habiter dans une des provinces ou territoires à l'extérieur du Québec.

Les entreprises suivantes ne sont pas admissibles :

- Les coopératives
- Les entreprises sans but lucratif
- Les entreprises dont les propriétaires sont des associations communautaires
- Les entreprises appartenant à des entrepreneurs membres du conseil d'administration du RDÉE Canada
- Les entreprises lauréates et « coup de cœur » des quatre premières éditions du concours

De plus, une entreprise ne peut se présenter plus de trois fois à ce concours national.

LES CATÉGORIES

Le concours des *Lauriers de la PME* évolue en fonction des grandes tendances de l'économie canadienne. L'édition 2009 propose les catégories suivantes :

- Entreprise de transformation
- Entreprise de services commerciaux
- Entreprise de services spécialisés
- Micro-entreprise

RDÉE
Canada

Le Réseau national de
développement économique francophone

www.rdee.ca

DESCRIPTION DES CATÉGORIES

Entreprise de transformation

Une entreprise est dite de « transformation » si son activité principale consiste à transformer, traiter ou fabriquer des biens à partir de produits ou matériaux bruts. En général, on parle de transformation de matières ou de substances en nouveaux produits par des procédés mécaniques ou physiques. Il faut que le produit primaire ait subi une transformation, un traitement ou une quelconque modification qui, avec l'ajout d'intrants (d'autres éléments ou sous-produits), crée de la valeur ajoutée. Les entreprises candidates dans cette catégorie peuvent œuvrer, par exemple, dans la transformation de produits marins et agro-alimentaires ainsi que dans la production de meubles impliquant divers procédés. Les entreprises intéressées doivent être commercialement en opération depuis au moins trois ans - c'est-à-dire, leurs produits doivent être sur le marché depuis au moins trois ans.

Entreprise de services commerciaux

Une « entreprise de services commerciaux » doit avoir pour finalité la vente de services directement au client ou encore à d'autres entreprises qui utilisent ces services comme intrants dans leur production. Ces services se démarquent davantage par leur créativité dans l'offre de service comme telle, plutôt que par leur forte intensité industrielle et technologique. Des entreprises, par exemple, dans les domaines de la vente au détail, de la distribution en gros, du courtage (assurance, comptabilité, etc.), du tourisme, de l'hébergement-restauration, du domaine récréatif et des loisirs, de la culture et de l'amusement sont admissibles dans cette catégorie. Les entreprises candidates doivent être commercialement en opération depuis au moins trois ans - c'est-à-dire, leurs services doivent être sur le marché depuis au moins trois ans.

Entreprise de services spécialisés

Une « entreprise de services spécialisés » doit avoir pour activité la vente de services au consommateur ou encore à d'autres entreprises qui utilisent ces services comme intrants dans leur production. Ces services se démarquent par leur forte composante industrielle et technologique, ainsi que par leur main-d'œuvre spécialisée. Des entreprises, par exemple, dans les domaines du design industriel, des portails de recherche, de communication-marketing (contenant ou contenu), de bureaux d'études ou d'experts-conseils (services sur mesure), de la construction spécialisée, ainsi que dans le domaine des éco-technologies sont admissibles dans cette catégorie. Les entreprises candidates doivent être commercialement en opération depuis au moins trois ans - c'est-à-dire, leurs services doivent être sur le marché depuis au moins trois ans.

Micro-entreprise

Une « micro-entreprise » peut œuvrer dans divers secteurs mais doit compter au maximum trois employés (incluant le propriétaire). En général, elle offre des compétences commerciales, comptables, techniques, juridiques, informatiques ou autres. Il peut s'agir également d'un travailleur-entrepreneur autonome (sans employé). Les entreprises candidates doivent être commercialement en opération depuis au moins trois ans - c'est-à-dire, leurs produits ou services doivent être sur le marché depuis au moins trois ans.

LE COMITÉ DE SÉLECTION ET LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

À l'échelle nationale, le comité de sélection est composé d'intervenants du milieu des affaires franco-canadien et d'organismes fédéraux voués au développement économique (Banque de développement du Canada, Industrie Canada, Agence de promotion économique du Canada atlantique et Diversification de l'économie de l'Ouest Canada).

La composition demeurera secrète jusqu'au jour du dévoilement des noms des entreprises lauréates, qui seront choisies parmi les finalistes retenues dans chaque catégorie dans les provinces et territoires. Le comité de sélection choisira les quatre entreprises lauréates en fonction d'une liste de critères s'inscrivant dans les thèmes suivants :

- Performance économique (70% du pointage)
- Engagement social (30% du pointage)

Sous le thème de l'engagement social, les entreprises candidates devront notamment démontrer leur contribution à leur communauté et à la valorisation du fait français. Vous trouverez, annexée, la grille détaillée des critères par catégorie qui sera utilisée par le comité de sélection.

LE DOSSIER DE MISE EN CANDIDATURE

Le dossier de mise en candidature de chaque entreprise participante doit être déposé auprès de votre réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE) provincial ou territorial. On doit y retrouver le formulaire de candidature accompagné d'un profil de l'entreprise et d'une lettre du banquier décrivant, essentiellement à l'aide de ratios, la situation financière de l'entreprise candidate. Le dossier doit également fournir trois photos numériques de l'entreprise.

L'information de nature financière sera traitée en toute confidentialité. Aucun renseignement ne sera divulgué sans le consentement exprès du chef d'entreprise. La signature du formulaire de candidature par le chef d'entreprise atteste de la véracité des renseignements qui y sont fournis.

LES DATES À RETENIR

Veuillez déposer votre dossier de candidature au plus tard le _____ auprès de votre RDÉE provincial ou territorial qui effectuera une première sélection. Votre RDÉE devra faire parvenir ensuite les dossiers des finalistes qui représenteront votre province ou territoire au bureau national du RDÉE Canada, à Ottawa, au plus tard le **26 juin 2009**.

Le nom des entreprises lauréates sera dévoilé au Gala des *Lauriers de la PME* qui aura lieu le **7 novembre 2009**, à l'Hôtel Fairmont Château Laurier, à Ottawa.

Toutes les entreprises finalistes provinciales et territoriales seront gracieusement invitées à assister au Gala des *Lauriers de la PME* à Ottawa. Ceci inclut les frais de transport et d'hébergement pour une personne ainsi que l'entrée au Gala pour deux personnes. Chaque entreprise recevra également un DVD souvenir.

Le Gala du concours des *Lauriers de la PME 2009* sera une occasion unique d'échanger avec des entrepreneurs de toutes les régions du pays et de célébrer l'excellence dans le monde des affaires francophones.

